

Dossier du BHI No. S3/1001

**LETTRE CIRCULAIRE 23/2003
11 mars 2003**

**PUBLICATION SPECIALE DE L'OHI N°55 (S-55)
ETAT DES LEVES HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE
MARINE DANS LE MONDE**

Monsieur le directeur,

1. La règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS concernant les obligations nationales en matière d'hydrographie souligne l'importance des différentes politiques contenues dans la publication M-2 de l'OHI ainsi que la nécessité, dans le cadre de la planification stratégique de l'OHI, de disposer d'une vue d'ensemble claire des insuffisances existant dans les trois domaines principaux que sont les levés hydrographiques, la cartographie marine et les renseignements sur la sécurité maritime (RSM). Dans ce contexte, le Comité de direction accorde la plus haute priorité à la révision de la Publication spéciale S-55, "Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde" ainsi qu'à la publication d'une nouvelle édition de celle-ci. La révision visera également à donner au contenu de la S-59 "Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans l'Antarctique" un format semblable à celui de la S-55, dont la portée est mondiale, ce qui reflètera le fait que l'OMI a chargé l'OHI de présenter un rapport sur l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans toutes les zones lointaines.

2. Le Comité de direction souhaite attribuer à cette tâche la plus haute priorité. A cet effet, le directeur du Service hydrographique du RU a gracieusement mis à disposition le capitaine de vaisseau Mike Barritt chargé de contribuer aux travaux sur la S-55. En exécutant sa tâche pour le compte de l'Organisation, via le BHI, le capitaine de vaisseau Barritt sera en liaison avec les Etats membres, avec les Etats non membres, avec l'OMI ainsi qu'avec d'autres organisations, selon que de besoin.

3. L'expérience des précédentes éditions a montré que la contribution et la coopération active des Etats membres était nécessaire. Les commissions hydrographiques régionales ont un rôle clé à jouer, et il est demandé que la mise à jour de la base de données S - 55 soit inscrite de manière permanente à l'ordre du jour de leurs réunions. Le capitaine de vaisseau Barritt participera au plus grand nombre possible de réunions des Commissions hydrographiques régionales en vue d'expliquer le contenu proposé ainsi que les besoins en matière de collecte des données et de fournir, selon que de besoin, conseil et soutien aux Etats membres et aux Etats non membres eu égard à l'analyse de leurs zones maritimes nationales.

4. Le Comité de direction note que, en dépit des travaux consacrés à la production des deux premières éditions de la S-55, des lacunes significatives existent en matière de données, souvent dans des zones maritimes considérées comme étant d'une importance vitale pour la sécurité de la navigation ainsi que pour la protection de l'environnement. Les commentaires des utilisateurs indiquent clairement que le volume ainsi que le format des données requis, constituent une gageure importante pour de nombreux pays. Le Comité de direction propose

une approche plus précise pour la troisième édition. Le document qui en résultera et dont le contenu proposé est fourni en annexe A constituera un outil efficace en vue de discussions de haut niveau avec les agences nationales de financement et les gouvernements et constituera également la contribution de l'OHI à l'évaluation maritime globale effectuée par les Nations Unies. Les efforts devraient viser à réaliser l'analyse la plus claire possible de trois ensemble de données clés:

a. L'état des levés hydrographiques. Plusieurs Etats membres ont fait observer que, dans les éditions précédentes, les tableaux des pourcentages ne fournissaient pas une image précise de l'état des levés hydrographiques dans leurs eaux. Divers autres facteurs indiquent la nécessité d'adopter un format différent:

(1) L'objectif stratégique de la S-55 étant la fourniture de données permettant d'accorder la priorité aux projets de coopération régionale et d'assistance à divers pays, l'analyse doit tenir compte des voies de navigation maritime ainsi que de l'utilisation des ports lors de la mise en évidence des insuffisances constatées dans la zone. L'analyse contenue dans la section E de la première édition n'a pas été reconduite en 1995 - 96.

(2) Bien que les actuelles catégories, à savoir "Adequate", "Re-survey Required" et "Unsurveyed", puissent faire l'objet de négociations avec des décideurs non spécialisés, elles doivent clairement être étayées par des analyses nationales plus détaillées effectuées en fonction des normes contenues dans la S-44. La Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-ouest a proposé que cette analyse repose sur des critères CATZOC comprenant la précision bathymétrique et la couverture du fond. Toutefois, pour de nombreux Etats, une analyse telle que celle contenue dans la S-59 pourrait s'avérer plus pratique et être plus facilement réalisable.

b. L'état de la cartographie. Il est proposé que, dans la nouvelle édition, la priorité soit accordée au listage des ENC, des cartes marines matricielles et des cartes INT. L'utilité de ce tableau serait beaucoup plus grande si la relation entre les cartes et les données sources pouvait être illustrée, ainsi que c'est le cas, avec les surimpressions, dans la S-59.

c. L'état de la collecte et de la diffusion organisées des informations maritimes (RSM, y compris les SMDSM). La S-55 devrait proposer un résumé, sous forme de tableau, de l'état des organisations nationales émettant des avertissements locaux, côtiers et de zone NAVAREA et diffusant des informations sur les ports et les havres (y compris la communication régulière avec le Service hydrographique responsable de la cartographie). La S-55 devrait également présenter un état des SMDSM (Plan cadre, Zone A1, Zone A2, Zone A3, NAVTEX, SafetyNET).

5. La concentration sur ces ensembles de données devrait également faciliter la tenue à jour de la S-55. Il pourrait être, en fait, possible de réaliser une mise à jour continue de la S-55 ainsi que d'autres publications de référence si, en parallèle à la publication urgente d'une nouvelle édition de la S-55, le Bureau et les Etats membres pouvaient réorienter leurs efforts vers l'établissement d'une base de données numérique organisée en couches.

6. Il est demandé aux Etats membres de fournir des commentaires sur les propositions qui précèdent, avant le 15 mai 2003, en vue de contribuer à la préparation et à l'envoi d'un questionnaire, dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,
(original signé)

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

PJ : Annexe A : Proposition de contenu pour la 3^e édition de la S-55.

**PUBLICATION SPECIALE DE L'OHI S - 55 " ETAT DES LEVES
HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE"**

PROPOSITION DE CONTENU POUR LA TROISIEME EDITION

Résumé analytique: La S-55 contient des données permettant la prise de décisions à l'appui des efforts régionaux et nationaux visant à mettre en oeuvre les obligations en matière d'hydrographie stipulées dans le chapitre V de la Convention SOLAS et développées dans la publication M - 2 de l'OHI.

Les insuffisances des zones clés sont mises en évidence.

Introduction:

Arrière-plan: Bref résumé des précédentes analyses de l'OHI.

Objectif : Une base de données fiable et compréhensible fournissant des informations spécialisées à l'intention des décideurs.

Méthode: Concentration sur les trois principaux domaines en matière d'hydrographie.

Impact hydro-
Graphique Importance de l'hydrographie pour les voies de navigation maritimes (internationales, régionales et nationales, y compris les zones maritimes intérieures), les ports et les accès portuaires, la pêche, la plaisance-petites et grandes embarcations - l'industrie offshore.

Liste les zones clés concernées mises en évidence par l'OMI ainsi que par d'autres organisations responsables.

Etat des levés

hydrographiques : Se réfère à l'annexe A et met en évidence les insuffisances significatives.

Etat de la carto-

graphie marine : Se réfère à l'annexe B et met en évidence les insuffisances significatives.

Etat des RSM:

Se réfère à l'annexe C et met en évidence les insuffisances significatives.

Conclusions et

recommandations: Etablir les priorités en matière d'assistance afin de pouvoir répondre aux obligations du chapitre V de la Convention SOLAS, en portant une attention particulière aux zones géographiques mises en évidence par l'OMI ainsi que par d'autres organisations responsables.

Annexes: (Le contenu des annexes doit être développé)

- A. Tableau(x) récapitulatif(s) de l'état national des levés hydrographiques
- B. Tableau(x) récapitulatif(s) de l'état national de la cartographie marine.
- C. Tableau(x) récapitulatif(s) de l'état national des RSM